

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis le 15 avril **2015** à 18 h 30,
sur convocation de Patrice GAUSSERAND, Président.

Présents : Christian PERO Vice-Président, Monique GUILLE, Pascal VEAUTE, Josette MONTEIL,
Lahcene BAAZIZ, Bernard DOAT, Michèle RIEUX, Michelle LESOURD. Martine SOUQUET.

Absents excusés: Patrice GAUSSERAND, Ghislaine PEDOUSSAUT a donné pouvoir à Michelle
LESOURD, Marie-Christine BOUTONNET a donné pouvoir à Christian PERO, Claude SEGUIER a
donné pouvoir à Madame RIEUX, Michaële BOTT, Michel HOSPITALIER, Danièle CONDO a donné
pouvoir à Monique GUILLE

Absents : Fanny NELATON

ORDRE DU JOUR

Validation du compte rendu du 03 mars 2015
~~Débat sur les orientations budgétaires du C.C.A.S. et S.A.A.D. 2015~~
Vote des budgets et compte administratif du C.C.A.S. et S.A.A.D.

Validation du compte rendu du 03 mars et 31 mars 2015

Unanimité

Vote du Budget 2013 et Compte administratif 2012

Monsieur le Vice-président présente le compte administratif 2014 du CCAS et son
budget prévisionnel 2015. Il souligne que la subvention versée par la ville est de 190000€

Monsieur le Vice-président présente ensuite le compte administratif 2014 du SAAD et
son budget prévisionnel 2015 en rappelant que c'est le Président du Conseil Général du
département qui fixe le tarif de l'heure d'aide a domicile.

Les budgets et comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité.

Délibération RESULTATS 2014 – S.A.A.D

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une
comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de
l'affectation des résultats à N+2 Le Président expose au Conseil d'Administration que le Compte
Administratif de l'exercice 2014 du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Gaillac fait
apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Affectation déficit 2012	52 646,07 €
Déficit exercice 2014	48 790,64 €
Déficit 2014 (affecté en 2016)	101 436,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT:

Déficit exercice 2013	4 372,47 €
Excédent 2014	1 010,27 €
Déficit cumulé au 31/12/2014 repris au BP 2015	3 362,20 €

Unanimité

Délibération AFFECTATION DE RESULTATS 2014 BUDGET PRIMITIF 2015 CCAS

AFFECTATION DE RESULTATS 2014 – BUDGET PRIMITIF 2015 Le Président expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2015 du Centre Communal d'Action Sociale de Gaillac fait apparaître les résultats suivants :

Section d'Investissement :

Excédent reporté au 31/12/2013	11 905,09 €
Excédent exercice 2014	17 057,04 €
Résultat cumulé (Excédent) au 31/12/2014	28 962,13 €

Section de Fonctionnement :

Excédent cumulé au 31/12/2013	145 652,66 €
Excédent exercice 2014	34 086,42 €
Résultat cumulé (excédent) au 31/12/2013	179 739,08 €

Sur proposition du Vice-Président et conformément aux dispositions des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, DECIDE, l'affectation des résultats 2014 suivante :

Section d'Investissement :

Reprise de l'excédent reporté	
Ligne 001 recettes du budget 2015 soit	28 962,13 €

Section de Fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté	
Ligne 002 recettes du budget primitif 2015 soit	179 739,08 €

Unanimité

Délibération AFFECTATION DES RESULTATS 2013 – BUDGET PRIMITIF S.A.A.D. 2015

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le S.A.A.D. est soumis à une comptabilité avec une nomenclature en M22. Le Conseil Général est l'autorité qui décide de l'affectation des résultats. Conformément aux décisions du Conseil Général, **les résultats de l'exercice 2013** n'avaient pas été affectés sur le Budget du S.A.A.D. Le Président expose au Conseil d'Administration que le Compte Administratif de l'exercice 2013 du **Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de Gaillac** fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT:

Déficit cumulé au 31/12/2013	154 407,98 €
------------------------------	--------------

Aujourd'hui, **le Conseil Général décide d'affecter les résultats de 2013 sur le Budget Primitif 2015 SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Ligne 002 Déficit de fonctionnement reporté sur Budget Primitif 2015 : 154 407,98 €

Unanimité

Délibération Tarif horaire 2015 du Conseil Général

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le tarif horaire d'intervention des Aides à Domicile auprès des Bénéficiaires de l'A.P.A., de la P.C.H. et éventuellement de l'A.S.E. est arrêté par notification du Conseil Général du Tarn. Compte tenu du nombre prévisionnel d'heures d'interventions, le tarif horaire applicable à compter du 1er mars 2015 est égal à 21,92 €. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, ACCEPTE la proposition du Conseil Général du Tarn ci-dessus, FIXE à 21,92 € le tarif horaire d'intervention auprès des Bénéficiaires cités ci-dessus.

Unanimité

Délibération Prime de fin d'année

Monsieur le Président propose de reconduire, pour l'année **2015**, la prime annuelle des Agents du CCAS dont les modalités sont les suivantes : Sont bénéficiaires les agents et auxiliaires, exception faite des agents saisonniers ou occasionnels, ainsi que les contrats aidés avec une franchise de 6 mois d'ancienneté. Cette prime sera versée en deux fois (485 euros bruts x 2) sur les salaires du mois de juin 2015 et de novembre 2015. Son montant est fixé à 970 euros bruts pour les agents à temps complet, il est réduit au prorata du temps passé pour les agents à temps partiel.

Unanimité

Délibération Régime indemnitaire

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu d'actualiser le régime indemnitaire des agents tel qu'il est proposé dans la délibération du 19/07/2005 et de son annexe. Dans cette attente, Monsieur le Président propose une reconduction du régime indemnitaire des agents du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour l'année 2015, Monsieur le Président indique que l'ensemble des primes :

prime fin d'année, versée 2 fois par an en juin et en novembre, primes de fonction, versée mensuellement et soumis, en partie, au présentéisme, prime d'ancienneté versée 1 fois par an au mois d'Août, indemnité kilométrique, versée mensuellement, pour les agents éligibles indemnité exercice de mission, versée 2 fois par an, en janvier et juin, aux agents éligibles.

Unanimité

Suite aux questions sur le fonctionnement du régime indemnitaire en cas de maladie des agents, le Directeur expose qu'une partie du régime indemnitaire (25%) est soumis au présentéisme. Une discussion s'engage sur la part variable souhaitable pour diminuer l'absentéisme.

- **Le Président lève la séance à 20h30 et invite l'assemblée au verre de l'amitié**

Le prochain conseil aura lieu le 12 mai à 18h30 salle des commissions

**Christian PERO
Vice-Président du CCAS**